

INFORMATIONS – NOVEMBRE 2018

S o m m a i r e

- Résultats financiers 2017-2018
- Evolutions du régime EEP Santé pour 2019

Nouvelle adresse : 1, rue Pierre et Marie Curie, Centre d'affaires Eleusis 3 – Bâtiment B, 2nd étage 22190 PLERIN
Les N° de téléphone sont inchangés.



LES INFOS DU MOIS

I. RESULTATS FINANCIERS 2017-2018

Tous les ans, du fait des contrats (simple ou d'association), chaque **Organisme de Gestion des écoles, collèges et lycées** est tenu de produire ses résultats financiers dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 30 novembre 2018 pour l'année scolaire 2017-2018.

Trois exemplaires doivent parvenir au Secrétariat de l'UDOGEC pour que nous puissions, comme convenu, les remettre à la **Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.I.P.)** chargée du **contrôle financier des établissements scolaires sous contrat**.

Par courrier de la D.D.F.I.P. (anciennement Trésorerie Générale), il a été précisé que ces résultats financiers doivent comporter les documents suivants : comptes de charges, comptes de produits, analyse sectorielle de toutes les activités sous contrat et hors contrat, calcul des clés de répartition, compte d'exploitation générale et bilan.

N.B : Les établissements du premier degré et les collèges qui adhèrent au service comptabilité de l'UDOGEC n'ont rien à faire, le service s'en charge directement.

II. EVOLUTIONS DU REGIME EEP SANTE POUR 2019

Les bons résultats du régime santé des salariés des Etablissements d'Enseignement Privé ont permis aux partenaires sociaux de décider des évolutions positives.

En effet, à partir de janvier 2019, **des garanties seront améliorées sans augmentation des cotisations** :

- ✓ La suppression de la clause d'ancienneté de 4 mois : tous les salariés sont couverts dès le premier jour de leur contrat ;
- ✓ Exonération totale de la contribution des salariés en CDD de moins de 12 mois ;
- ✓ Un meilleur remboursement des prothèses dentaires ;
- ✓ Une hausse du forfait annuel pour les médecines douces ;
- ✓ La création d'une prime naissance ou adoption pour les salariés couverts sur la base du socle (sans option).

Vous trouverez **les détails de ces évolutions dans la lettre EEP Santé (P.J.)**.

Nous vous demandons de bien vouloir **remettre un exemplaire à chacun de vos salariés**.